



A-Priority CH-3003 Berne, OFPP, FL

Aux destinataires de la procédure d'audition
selon liste ci-jointe

Référence: 242-03
Votre référence:
Notre référence:
Dossier traité par:
Berne, le 17.03.2014

Révision totale de l'ordonnance sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé; ouverture de la procédure d'audition

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (OPBC; RS 520.31) sera adaptée suite à la révision totale de la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (RS 520.3).

Nous vous invitons à prendre position dans le cadre de la procédure d'audition relative à la révision totale de l'OPBC.

La procédure d'audition se déroule par voie électronique. Vous pouvez télécharger les documents à l'adresse internet suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DDPS>

La procédure d'audition dure jusqu'au **16 mai 2014**.

Vous voudrez bien adresser votre prise de position par voie électronique à tania.aebersold@babs.admin.ch ou par courrier à l'adresse suivante: Office fédéral de la protection de la population, Protection civile / Droit, Mme Tania Aebersold, Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne.

Office fédéral de la protection de la
population OFPP
Christoph Flury
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 76 41, Fax +41 31 324 87 89
Christoph.Flury@babs.admin.ch
www.protopop.ch

Pour toute question, veuillez vous adresser à M. Rino Büchel, Office fédéral de la protection de la population, chef de la Section Protection des biens culturels (tél. 031 322 51 84; rino.buechel@babs.admin.ch), ou à Mme Tania Aebersold, Office fédéral de la protection de la population, juriste à la Section Droit (tél. 031 322 50 90; tania.aebersold@babs.admin.ch).

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous approuvez les documents.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Office fédéral de la protection de la population



Christoph Flury
Directeur suppléant

Annexe: Liste des destinataires de la procédure d'audition.